

Retrouvez dans chaque *Agglomag'* le Conseil de Développement qui vous présente des enjeux concernant de près les habitants du pays viennois.

## Reconsidérer la place du vélo

Saisi en mai 2015 par ViennAgglo pour réfléchir aux besoins d'aménagements cyclables, le Conseil de Développement a rendu son avis aux élus communautaires le 14 décembre 2016.

ViennAgglo a fait du développement des modes doux de transport l'une de ses priorités. La politique Vélo s'est traduite par plusieurs initiatives sur le territoire : arceaux et box de stationnement, voies vertes, mise à disposition de vélos ...

Si cette première étape a contribué à une évolution des usages du vélo dans la ville, pour le CdD, il est possible d'aller plus loin pour développer la pratique cycliste et donner une meilleure visibilité à ce mode de transport.

Pour apporter son avis, le Conseil de Développement a notamment pris en considération la nouvelle réglementation relative au Plan d'Actions pour les Mobilités Actives et les expérimentations mises en œuvre sur d'autres territoires.

Le Conseil a réfléchi à des aménagements en milieu rural et urbain. Il a fait porter son étude sur cinq communes représentatives de la diversité de l'agglomération viennoise (Eyzin-Pinet, Luzinay, Pont-Évêque, Saint-Romain-en-Gal et Vienne).

Ses propositions concrètes portent notamment sur :

- la création de sas cyclistes et de cédez le passage aux feux,
- l'aménagement de double sens cyclables,
- la réalisation de zones apaisées et partagées,
- le tracé de nouveaux itinéraires cyclables,
- la signature d'une charte intercommunale pour promouvoir l'usage du vélo,
- la mise en œuvre d'une communication pédagogique, indispensable pour accompagner la démarche.

Le CdD a proposé aux élus d'entamer des expérimentations à proximité de lieux spécifiques pour lesquels l'usage du vélo pourrait avoir un intérêt particulier : établissements scolaires, commerces en centre-ville et centre bourg, équipements sportifs, culturels... et gares.

**Les premières propositions du CdD déjà mises en œuvre à Vienne : sas vélos et cédez le passage aux feux. ■**



➔ Retrouvez le Conseil de Développement :

<http://cdd.viennagglo.fr> • page facebook Conseil de Développement de ViennAgglo



\* Accès aux gymnases de Saint-Romain-en-Gal à contre-sens de la circulation



\* Accès au lycée de Saint-Romain-en-Gal depuis les gymnases dans le sens de la circulation automobile

## ZOOM sur le double sens cyclable

Bien que le double sens cyclable soit parfaitement conforme à la législation française, il s'agit certainement de l'aménagement qui provoque le plus d'à priori négatif. Le double sens cyclable consiste à autoriser la circulation des cyclistes à contre sens dans les rues à sens unique, et ce dans le but de leur garantir un itinéraire sans détour ou d'éviter une voie à fort trafic.

Le double-sens cyclable présente plusieurs avantages : confort de ne pas être suivi par un véhicule motorisé ; amélioration du repérage par les automobilistes ; meilleurs confort et sécurité du piéton, le cycliste étant encouragé à utiliser légalement la chaussée en libérant le trottoir.

### Quid de la sécurité sur une voie étroite avec deux sens de circulation ?

Toutes les expérimentations de double-sens cyclables montrent que la fréquence d'usage des vélos augmente et l'accidentologie diminue : voitures et vélos se font face : ils se voient et se respectent.

La petite rue de la Corderie qui relie le lycée Ella Fitzgerald aux gymnases de Saint-Romain-en-Gal est actuellement en sens interdit. Pour accéder à ces équipements, les cyclistes doivent donc théoriquement faire un détour par le rond-point et la route départementale en direction de Givors sur 300 m où le trafic est très dense.

Dans les faits, les cyclistes empruntent le sens interdit et se mettent en infraction.

Une voie à double sens pour les cyclistes :

- assurerait une continuité sans risque entre la piscine, le lycée et les gymnases
- éviterait la circulation de vélos sur les trottoirs
- inciterait les automobilistes à réduire leur vitesse. ■

\* Suggestions d'aménagement